

Assurance Responsabilité Civile Manifestation Temporaire

Document d'information sur le produit d'assurance

Company (Insurer):

Produit : Responsabilité Civile Organisateur pour les concentrations et manifestations

Le contenu de ce document est destiné à fournir des renseignements généraux. Bien que toutes les précautions aient été prises pour s'assurer que les informations fournies soient exactes, Allianz Global Corporate & Specialty ne peut être tenu responsable pour toute erreur ou omission. Toute description de garantie dans le présent document est faite sous réserve des termes, conditions et exclusions particulières contenues dans la police.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Ce produit permet de couvrir la responsabilité civile de l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou aux participants à l'occasion de la manifestation, la concentration ou autres événements motorisés organisés par ce dernier, notamment lorsqu'ils sont soumis à assurance obligatoire par le Code du sport.

Il s'adresse aux personnes organisant pour une durée temporaire des :

- manifestations (épreuves ou compétitions sportives et leurs essais) comportant la participation de véhicules terrestres à moteur,
- telles que rallye, course de côte, moto cross...
- concentrations de véhicules motorisés sur la voie publique, telles que rallye régularité ou promenade, exposition...
- autres événements motorisés sur circuit, tels que baptême, journée de roulage, karting...



Les garanties ont des limites d'indemnité différents indiqués au contrat.

Les garanties systématiquement prévues :

En cas de dommages causés à des tiers au cours de la manifestation ou de la concentration, du fait d'un accident, incendie ou explosion :

tion o(T)1. 0.3 R (, insp)-e la csabil2indemnncivile1 (out d' (ait)a .1 (engde sate)-2B'osion :)

